



SUJET : CHIRURGIE SECTEUR EXERCICE ASSURANCE MALADIE SNCO

TITRE : Le syndicat des chirurgiens orthopédistes somme l'Uncam de rouvrir le secteur II

PARIS, 29 juin (APM) - Le syndicat national des chirurgiens orthopédistes (SNCO) a adressé à l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), par huissier de justice, une "sommation de conclure" avant vendredi, un avenant conventionnel permettant la réouverture du secteur II pour les chirurgiens titrés, comme le prévoient les accords signés le 24 août 2004, a annoncé mercredi le syndicat dans un communiqué.

Le syndicat demande par ailleurs au ministre de la Santé et des Solidarités, Xavier Bertrand ainsi qu'à Philippe Bas, ministre chargé de la Sécurité sociale, d'exercer leur droit d'opposition à la décision du conseil de l'Uncam du 16 juin dans laquelle ce dernier s'était prononcé contre la réouverture du secteur II (à honoraires libres) pour les chirurgiens (voir dépêche APM du 17 juin).

Dans son communiqué, le Dr Jacques Caton, président du SNCO, "rappelle que dans l'accord du 24 août 2004 conclu entre l'assurance maladie, le ministre de la Santé et quatre syndicats représentatifs de médecins, il a été prévu de permettre, au plus tard le 30 juin 2005, aux praticiens libéraux titulaires de certains titres et exerçant en secteur I [à tarifs opposables], de faire le choix d'un nouveau secteur d'exercice et notamment du secteur II, s'ils le souhaitent".

Selon la lettre envoyée aux ministres par le conseil juridique du SNCO, la décision de l'Uncam est "illégal en ce qu'elle méconnaît les termes d'une obligation à caractère réglementaire relative à la réouverture du secteur II au 30 juin 2005", raison pour laquelle le syndicat sollicite l'opposition des ministres de tutelle.

Mardi, le ministre de la Santé, répondant à une question du député UDF Alain Leteurtre (Calvados), a annoncé avoir écrit à l'assurance maladie pour que les engagements du 24 août soient respectés mais s'est prononcé en faveur de l'ouverture d'un secteur optionnel chirurgical "attractif" et non pour la réouverture pure et simple du choix du secteur II pour les quelque 650 chefs de clinique ou assistants des hôpitaux concernés (voir dépêche APM du 28 juin).

vg/fb/APM polsan
VGIFT004 29/06/2005 18:24 ACTU